

DEPARTEMENT POLITIQUE FEDERAL

o.G.I.O. - TR

Berne, le 18 mai 1954.

Relations culturelles de la Suisse
avec l'étranger

I. Organisation actuelle de nos relations
culturelles avec l'étranger

L'expansion culturelle est aujourd'hui une réalité politique avec laquelle il faut compter. Alors que cette expansion était autrefois laissée essentiellement à l'initiative privée, elle tend de plus en plus à bénéficier de l'appui officiel. Dans bien des pays, les relations culturelles relèvent actuellement du ministère de l'instruction publique ou d'instituts spécialement créés à cet effet (par exemple le "British Council" ou l'"Institut Suédois") et dotés de moyens considérables. Aussi les pays auxquels nous pouvons nous comparer disposent de crédits très supérieurs aux nôtres.

Cette évolution s'est accentuée dans l'après-guerre et nous a amenés à nous demander quelle orientation il convenait de donner à nos relations culturelles avec l'étranger. Alors que notre propagande touristique et industrielle était organisée depuis longtemps, il fallait trouver une voie appropriée pour propager nos valeurs culturelles.

A l'instar de ce qui se fait dans d'autres pays, nous aurions pu songer à organiser nos relations sur la base d'accords culturels. Ces accords confèrent aux Etats qui les concluent des avantages certains. Ils ont le caractère de conventions complètes et touchent à tous les secteurs de la vie scientifique, pédagogique et artistique. Leur but est d'intensifier les relations mutuelles et de créer une interpénétration dans la vie culturelle de chacun des pays.

A plusieurs reprises, on nous a proposé de conclure des accords de cette nature. En examinant les projets soumis, nous sommes arrivés à la conclusion que la structure fédérative de notre pays, l'autonomie des cantons en matière d'éducation et la décentralisation intellectuelle rendaient leur réalisation difficile. Le Conseil fédéral crut donc devoir prendre à cet égard une position négative. Il estime opportun par contre que des entretiens aient lieu entre les départements, les instances cantonales et les représentants de pays étrangers afin d'inten-



sifier nos relations culturelles. Tel a été le cas pour la France, et nous pensons qu'il serait souhaitable de resserrer également de cette façon nos liens avec d'autres pays.

Du moment que nous renoncions à la conclusion d'accords culturels, il fallait nous assurer d'autres moyens d'action. Le problème a été résolu de la façon suivante:

Au lendemain de la guerre - suivant l'exemple de nombreux Etats - le Département politique a créé des postes de conseillers de presse "chargés des relations culturelles" auprès de nos représentations à Paris, Londres et Washington. Dans les autres légations, ces tâches sont confiées à un des collaborateurs diplomatiques. Nos agents signalent au Département politique les possibilités d'action concernant le rayonnement culturel de la Suisse, afin que celui-ci puisse faire des suggestions, notamment à Pro Helvetia, et éventuellement assister cette institution dans la réalisation des projets dont il s'agit. Ils nous donnent connaissance des grandes manifestations et de l'activité culturelle déployée dans leur pays de résidence par d'autres Etats. En outre, ils orientent les autorités étrangères et les particuliers sur les institutions et les manifestations culturelles suisses, faisant ainsi mieux connaître le patrimoine spirituel de notre pays. Les conseillers de presse chargés des relations culturelles aident, quand cela leur paraît indiqué, les artistes, conférenciers et impresarios suisses dans leurs démarches auprès des administrations étrangères; ils doivent toutefois veiller à ne pas soutenir des artistes médiocres, ce qui pourrait porter préjudice au bon renom de la Suisse; ils protègent les artistes suisses établis à l'étranger et s'intéressent à toutes les institutions ayant un caractère culturel suisse. Sur l'instruction du chef de mission, l'agent désigné représente la légation aux manifestations suisses: expositions, concerts, représentations théâtrales, conférences, films, inaugurations, etc.; il prend part aux manifestations étrangères quand cela paraît indiqué. Enfin, toutes les fois que cela lui semble utile, des rapports sont adressés à la centrale.

Par nos représentants diplomatiques, nous sommes ainsi renseignés sur la manière d'utiliser le plus judicieusement les possibilités qui s'offrent à nous.

II. Comment fonctionnent nos relations culturelles avec l'étranger

En Suisse, à défaut d'un département culturel ou de l'instruction publique, ce sont avant tout le Département politique, le Département de l'intérieur et la Fondation Pro Helvetia qui, sur le plan fédéral, ont entre autres la tâche de maintenir et de développer nos relations culturelles avec l'étranger.

Le Département politique assure un échange constant d'informations avec les légations et les consulats. Il entretient avec eux une volumineuse correspondance et entreprend de nombreuses démarches auprès d'institutions et de particuliers. Désireux d'améliorer les moyens de faire connaître à l'étranger notre vie intellectuelle, le Département politique a fait, il y a quelques années, une enquête pour recueillir l'avis d'une trentaine de chefs de poste. Des rapports reçus, il ressort que notre propagande doit s'adapter aux particularités inhérentes à chaque nation, à porter ses efforts sur les points qui intéressent plus particulièrement chacune d'elles, à exercer une action concrète, nuancée, tenant compte du milieu, du degré d'évolution, de la psychologie, de la culture et de la langue des différents pays.

Selon les besoins qui lui ont été signalés, le Département politique a établi, à l'intention de nos représentations, une documentation culturelle, traduite en plusieurs langues. Elle se compose de plus de 400 articles écrits par des personnalités suisses et étrangères, spécialistes des questions se rapportant à la politique, aux oeuvres sociales, aux sciences, à la littérature et aux arts. Elle contient aussi de nombreuses listes d'institutions et d'associations suisses et un certain nombre de notices biographiques sur nos savants, musiciens, écrivains, artistes, etc. Classée et tenue à jour, cette documentation facilite les recherches et souvent nous permet de répondre immédiatement aux nombreuses questions qui nous sont posées. Toute latitude est laissée à nos postes quant à l'utilisation de ces exposés; souvent la presse étrangère les publie en traduction ou s'en inspire.

Lorsque le Département politique est saisi d'une demande à laquelle il ne peut répondre ou d'un projet dont l'exécution n'entre pas dans ses compétences, il le soumet au Département de l'intérieur, à la Fondation Pro Helvetia ou aux associations et institutions intéressées.

Le Département fédéral de l'intérieur déploie une activité de soutien de notre vie culturelle. Des organes officiels (Commission fédérale des beaux-arts, des arts appliqués, Fondation Gleyre, Commission fédérale des monuments historiques, Fondation Gottfried Keller, Chambre suisse du cinéma, etc.) secondent les autorités compétentes en ce qui concerne les beaux-arts et les arts appliqués.

Le Département de l'intérieur subventionne de nombreuses institutions dans les domaines de l'instruction, de l'histoire, de la linguistique, du folklore, des sciences, de la littérature, de la musique. La liste complète de ces subventions figure dans le budget annuel de la Confédération.

Toutes les mesures prises par ledit Département dans le

but d'encourager la vie intellectuelle et artistique s'inspirent de deux principes: liberté de la culture et souveraineté des cantons en cette matière.

A l'occasion d'une réunion qui eut lieu en février 1953, les représentants du Département de l'intérieur ainsi que ceux des institutions précitées ont constaté avec satisfaction que le Département politique et nos représentations à l'étranger leur donnent un soutien efficace dans leur action culturelle.

Si le Département de l'intérieur et le Département politique ont essentiellement des fonctions administratives, entre autres d'information et de transmission, c'est la Fondation Pro Helvetia qui est, tout spécialement, chargée de la sauvegarde et de l'expansion de nos valeurs spirituelles.

Fondation de droit privé, créée par arrêté fédéral du 28 septembre 1949, Pro Helvetia est une collectivité autonome, placée sous la surveillance du Conseil fédéral en ce qui concerne son programme annuel et sa gestion. Elle est dotée d'un capital inaliénable de 100'000 fr. et reçoit chaque année un crédit de 600'000 fr. (dont 200'000 fr. pour l'étranger) inscrit au budget de la Confédération.

L'organisation de l'institution se présente sous des aspects assez modestes. Le conseil de fondation, qui compte 25 membres nommés par le Conseil fédéral, choisit en son sein un comité directeur de 7 à 9 membres. Ce comité est responsable de la conduite des affaires. La fondation entretient un secrétariat permanent se composant d'un secrétaire général (qui sera bientôt assisté d'un adjoint romand) et de trois employés de chancellerie, dont le comptable. En cas d'urgence, le bureau, composé du président, du vice-président et du secrétaire général, peut prendre des décisions entraînant des dépenses limitées.

Aux termes de l'arrêté fédéral du 28 septembre 1949, Pro Helvetia s'est vu confier la double tâche de "maintenir le patrimoine spirituel" du pays et de "faire connaître à l'étranger les oeuvres et les activités de la Suisse dans l'ordre de la pensée et de la culture". Il ne sera question ici que du second aspect de sa mission.

C'est ainsi qu'il incombe à Pro Helvetia:

- a) de concevoir l'action à entreprendre pour accroître le rayonnement intellectuel et artistique de la Suisse;
- b) de réaliser les projets qui auront été retenus pour cette action.

A cet effet, le comité directeur établit périodiquement un programme suivi, méthodique mais souple, prévoyant en parti-

culier des conférences, des manifestations théâtrales et musicales, des expositions d'architecture ou des beaux-arts, des projections de films documentaires, la présentation de livres suisses. Une commission spéciale a été constituée pour préparer les différentes manifestations et donner son avis au comité directeur.

En outre, un service de presse, créé récemment, diffuse des articles sur la vie culturelle suisse (folklore, histoire de l'art, recherche scientifique, industrie). Nos missions diplomatiques à l'étranger ont souvent recours aux bons offices de ce service de presse. La presse des pays extra-européens, celle de l'Amérique du Sud, du Proche-Orient, de l'Asie et de l'Océanie a publié en bonne place des articles sur la vie culturelle de notre pays. Récemment, le chef de ce service de presse a pu prendre contact à Paris avec des représentants qualifiés de la presse française, après avoir fait des démarches analogues en Allemagne occidentale. Un membre tessinois du comité directeur de Pro Helvetia a entrepris une action parallèle dans les principales villes d'Italie. Des excursions pour les correspondants des journaux étrangers accrédités en Suisse ont été organisées, ainsi que des voyages en Suisse de journalistes étrangers (autrichiens, yougoslaves, allemands).

Il est certain qu'avec cette organisation modeste et les moyens limités dont elle dispose, Pro Helvetia a accompli une oeuvre appréciable. Son action est secondée par un certain nombre d'institutions et de groupements culturels (tels que la Société des écrivains suisses, les associations de musiciens, de peintres, d'architectes, de sculpteurs, de sciences naturelles, la Chambre suisse du cinéma) et, lorsqu'une manifestation économique ou touristique revêt un aspect culturel, par l'Office suisse d'expansion commerciale et l'Office central suisse du tourisme.

Enfin, le Secrétariat des Suisses à l'étranger (Nouvelle Société Helvétique) établit des contacts avec les colonies suisses à l'étranger. Son activité est très appréciée.

A une époque où la plupart des pays mènent de plus en plus une propagande culturelle dirigée, on s'est aperçu en Suisse que nos actions dans ce domaine manquaient parfois de cohésion. En raison de la décentralisation culturelle et de l'autonomie des cantons, nous n'étions qu'imparfaitement préparés à développer une action commune. Conscients qu'une coordination des différents efforts était nécessaire, il fut décidé, en 1952, de constituer une commission de coordination pour notre propagande culturelle. Sont membres de cette commission:

- le Département politique fédéral,
- le Département fédéral de l'intérieur,
- la Fondation Pro Helvetia,
- la Commission nationale suisse pour l'Unesco,

- la Société suisse de radiodiffusion,
- l'Office central universitaire suisse,
- l'Office suisse d'expansion commerciale,
- l'Office central suisse du tourisme,
- le Secrétariat des Suisses à l'étranger,
- l'Aide suisse à l'Europe.

La commission, dont la présidence et le secrétariat ont été confiés à Pro Helvetia, a pour but de permettre l'information mutuelle des membres. Elle se réunit une ou deux fois par an et procède à un échange de vues général. Les différents programmes individuels et les projets d'intérêt général sont examinés en commun.

Parmi les organisations par l'intermédiaire desquelles la Suisse peut propager ses valeurs culturelles, l'UNESCO joue un rôle particulier. Notre pays est devenu membre de cette institution spécialisée des Nations Unies en 1949.

L'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture est souvent l'objet de vives critiques. Il est certain que le travail sur le plan international ne peut pas s'accomplir aussi rapidement et rationnellement que sur le plan national. L'idéal de l'Unesco est la solidarité intellectuelle et morale de l'humanité. Il est difficile de prendre conscience de cette solidarité en raison des niveaux différents de développement des peuples, des traditions et des cultures spécifiques de chaque pays.

Pour être réellement efficace, l'oeuvre internationale de l'Unesco doit être soutenue par une action parallèle des Etats membres sur le plan national. En Suisse, ce travail incombe à la Commission nationale suisse pour l'Unesco. C'est cet organisme, dont le secrétariat est assuré par le Département politique, qui est chargé d'examiner le programme d'activité de l'organisation, d'étudier le mode de participation de notre pays à ce programme, de prendre l'avis des mouvements suisses et de les inviter à y coopérer, de faciliter et, selon les cas, d'assurer la mise en oeuvre du programme national, établi d'entente avec les milieux intéressés du pays.

Les membres de la Commission nationale ont été choisis de manière à refléter les divers aspects de la vie intellectuelle suisse. Les grandes organisations nationales qui, dans les domaines éducatif, scientifique et culturel, s'intéressent plus particulièrement à la réalisation du programme de l'Unesco sont associées à ses travaux. Pour remplir sa mission, la Commission s'est organisée selon les disciplines mêmes de l'Unesco: éducation; sciences exactes, naturelles et appliquées; sciences sociales et économiques; activités culturelles; information. Elle travaille en groupes spécialisés avec un nombre restreint de participants. Pour traiter certains problèmes particuliers elle a créé, au fur et

à mesure des besoins, de petits groupes de travail permanents ou temporaires.

III. Réalisations en faveur de notre rayonnement culturel à l'étranger

Les expositions de peinture, de sculpture, d'architecture, d'affiches, etc. font l'objet d'un échange de correspondance entre Pro Helvetia ou une autre institution organisatrice, d'une part, et le Département politique, d'autre part, qui - surtout pour les grandes manifestations de cette nature - fonctionne en qualité d'intermédiaire entre lesdites associations et nos représentations.

La Fondation Pro Helvetia organise à l'étranger de nombreuses expositions sur les beaux-arts et les arts appliqués. De plus, il faut mentionner la participation suisse aux expositions internationales de peinture et de sculpture (dont l'organisation relève du Département fédéral de l'intérieur). Une grande exposition Hodler aura lieu cet été en Allemagne; le comité de patronage sera composé du Chef de l'Etat allemand, du Président de la Confédération suisse, du Chef du Département politique fédéral et, vraisemblablement, du Chancelier de la République fédérale allemande. Une autre exposition, organisée à Baden-Baden, réunit des oeuvres suisses contemporaines de peinture et de sculpture. D'autre part, la participation à une exposition de sculpture à Arnhem a pu être assurée grâce à une aide financière de la Fondation Pro Helvetia.

Pour faire mieux connaître les oeuvres d'art que possèdent nos musées, des cahiers d'art suisse sont édités, tels l'ouvrage "De Holbein à Picasso" (Musée de Bâle).

Une collection de dessins de Johann Heinrich Füssli du "Kunsthaus" de Zurich a été mise à la disposition de la "Smithsonian Institution" à Washington. Des expositions d'estampes et de gravures anciennes et modernes ont circulé en Grande-Bretagne, en Allemagne, en Autriche et en Yougoslavie.

Dans de nombreux pays, on a constaté un intérêt particulier pour l'architecture et les arts graphiques suisses. Une exposition itinérante d'architecture a été montrée en Italie et en Yougoslavie. En collaboration avec les associations professionnelles, l'école d'architecture de l'Ecole polytechnique fédérale et l'école polytechnique de l'Université de Lausanne, une exposition d'un genre plus technique a été organisée aux Etats-Unis, au Canada et en France. Des expositions d'art graphique et de l'affiche suisse ont circulé en Grande-Bretagne, en Scandinavie, en Grèce, en Afrique du Sud, en Amérique et en Orient. L'"Art Council of Great Britain" a patronné une petite

exposition d'art graphique contemporain. Une belle collection sur le théâtre a circulé sous le titre de "L'art de la scène en Suisse, d'Appia jusqu'à nos jours"; elle a suscité un intérêt particulier en Italie, en Autriche et en Allemagne. Enfin, Pro Helvetia a subventionné des expositions d'artisanat et de folklore suisse, entre autres aux Etats-Unis.

Nos efforts se sont également portés vers la diffusion du livre suisse, pour répondre à la double nécessité de faire connaître à l'étranger l'édition suisse ainsi que les écrivains de notre pays.

On admet que les expositions constituent un excellent moyen de propagande pour le livre suisse à l'étranger. Au cours des dernières années, de telles expositions ont été organisées dans plusieurs pays. Aux Etats-Unis, une de nos expositions de livres a fait le tour de 23 universités. Une augmentation de nos exportations de livres vers l'Amérique du Nord en fut la conséquence.

La Suisse a également participé à une exposition internationale de livres à Londres.

Afin de diffuser davantage la bibliographie nationale suisse parmi les bibliothèques et les librairies de l'étranger, Pro Helvetia a prêté son aide à la Société suisse des libraires et éditeurs.

Des universités étrangères, des bibliothèques, des rédactions, des institutions scientifiques, des écoles, etc. demandent constamment des livres, des revues, des brochures et du matériel d'information sur notre pays. La littérature scientifique et technique suisse est également très demandée. Pro Helvetia remet gratuitement une partie de ces publications. Lorsque cela les concerne, l'Office suisse d'expansion commerciale et l'Office central suisse du tourisme collaborent à la distribution de ce matériel.

Avec l'aide financière de la Fondation Pro Helvetia, on a pu procéder à la distribution de deux volumes du professeur Karl Meyer: "Les bases historiques de l'Etat national moderne" et "La Suisse multilingue". Ces livres ont été traduits en trois langues. "La neutralité suisse", que le professeur Edgar Bonjour a rédigée à la demande de Pro Helvetia, a connu trois éditions, entre autres une en espagnol. D'entente avec les professeurs Offler (Cambridge) et Potter (Sheffield), Edgar Bonjour a écrit également une "Petite histoire de la Suisse". Une histoire suisse en langue portugaise est en préparation. Une biographie en anglais de Jeremias Gotthelf a également été publiée à l'aide d'une subvention de Pro Helvetia. Enfin, le volume d'André Siegfried: "La Suisse démocratie témoin" a été mis à la disposition de nos légations et a connu un succès appréciable.

La réputation que la Suisse s'est acquise dans le domaine de l'éducation a fait penser qu'il fallait accomplir là un effort particulier. Avec le concours du Département de l'intérieur, de Pro Helvetia, du Conseil de l'Ecole polytechnique fédérale, de l'Office central universitaire suisse et d'autres organismes officiels et semi-officiels, notre action s'est étendue aux domaines suivants:

- échanges de professeurs, de boursiers, de savants, de chercheurs, de stagiaires et de publications scientifiques;
- invitations d'universités étrangères à des professeurs suisses pour des cours ou des conférences;
- octroi de chaires à des lecteurs et des professeurs suisses;
- équivalence des titres académiques et des certificats d'admission;
- service de renseignements sur les programmes des écoles, etc.

D'entente avec l'Office central suisse du tourisme, l'Office suisse d'expansion commerciale et les institutions pédagogiques, nos postes à l'étranger diffusent des publications et des brochures destinées à orienter les milieux intéressés.

Les réalisations des savants suisses dans le domaine de la médecine, de la physique, de la chimie, les "Prix Nobel" ont, de même, fait l'objet d'une notice d'information envoyée à nos représentations.

Par l'octroi de subventions, on a cherché à faciliter des tournées de conférences de personnalités suisses. Une série de telles conférences ont été ainsi organisées dans de nombreux pays d'Europe et d'Amérique (données entre autres par Jean-Rodolphe de Salis, Carl Burckhardt, René Payot, Auguste Picard, Gonzague de Reynold, Jean Piaget, etc.).

Le président actuel de Pro Helvetia, au cours des années 1952 et 1953, a eu l'occasion de visiter la plupart des capitales européennes, d'y faire des conférences et de prendre contact avec nos missions diplomatiques, ainsi qu'avec des représentants qualifiés de la vie politique et culturelle des pays étrangers.

D'entente avec le Département de l'intérieur, la Fondation Pro Helvetia et l'Association des musiciens suisses, nous avons prêté notre appui à des musiciens et compositeurs suisses dans l'organisation de concerts. Entre autres, des subventions ont été accordées par Pro Helvetia pour la participation au Festival musical de Paris (exécution d'oeuvres d'Arthur Honegger et de Frank Martin par l'Orchestre de la Suisse romande) et aux Semaines internationales de musique à Constance (interprétation de compositions de Heinrich Sutermeister, Conrad Beck, Arthur Honegger et Frank Martin). L'oratorio "Golgotha" de Frank Martin fut exécuté au Carnegie-Hall à New-York. On cherche actuellement à faire mieux connaître les oeuvres de compositeurs suisses en

Angleterre. La "British Broadcasting-Corporation" a composé un programme spécial d'oeuvres de compositeurs suisses. Nos légations et consulats s'efforcent également de soutenir dans toute la mesure du possible nos compositeurs et musiciens.

Avec l'aide financière de Pro Helvetia, des tournées théâtrales ont été organisées à l'étranger par quelques groupes d'artistes suisses. C'est ainsi que le théâtre de marionnettes de Zurich, entre autres, a été en mesure d'effectuer dernièrement une tournée en Allemagne. Pro Helvetia cherche également à favoriser les représentations d'ensembles suisses (théâtre populaire).

Nous nous efforçons de tirer profit, dans nos relations culturelles, des possibilités qu'offre aujourd'hui la radio (à l'avenir, il en sera de même en ce qui concerne la télévision).

A la demande de stations de radio étrangères, de sociétés de concerts, de chefs d'orchestre, de conservatoires, d'universités, etc., Pro Helvetia distribue des disques, des partitions musicales ou des reproductions d'oeuvres de compositeurs suisses.

Des échanges de programmes sont inclus dans cette propagande, soit par auditions directes, soit au moyen de disques. Ainsi nous pouvons faire connaître à un vaste auditoire, hors de nos frontières, les solistes, compositeurs et la musique populaire suisses. Ces émissions sont organisées par la Société suisse de radiodiffusion qui utilise à cet effet les ondes courtes. De leur côté, les radios étrangères diffusent, à côté des émissions musicales, des programmes faisant connaître la vie politique et économique de notre pays. Dans ce sens, la "Communauté de travail de l'Université de Berne pour les questions de radio et de presse" et Pro Helvetia ont accompli un travail particulier d'information; ils ont organisé, à l'intention des stations de l'Amérique du Nord, des émissions diffusées par des dizaines de postes.

Les suggestions pour la réalisation et la circulation des films suisses, l'organisation de séances cinématographiques et tout ce qui peut être entrepris pour faire connaître notre pays sous cette forme est signalé aux organismes compétents, avant tout à la Chambre suisse du cinéma, à Pro Helvetia et à l'Office central suisse du tourisme.

En ce qui concerne les films documentaires sur la vie culturelle en Suisse, leur nombre est malheureusement très limité. Quelques films nouveaux sont en préparation. Pro Helvetia a commandé des bandes destinées à faire connaître l'architecture suisse; des crédits sont réservés à la réalisation de films consacrés l'un à Hodler et l'autre (sonore) à Arthur Honegger; ce dernier devra sa réalisation à une initiative française: grâce aux contributions du Ministère français des affaires étrangères, de la Fondation Pro Helvetia et de quelques particuliers les difficultés financières ont pu être surmontées. Un film sur l'enseignement et

l'éducation en Suisse est à l'étude. Ces documentaires sont remis, à titre de prêt, aux universités, écoles, associations étrangères qui en font la demande. De leur côté, nos légations et consulats organisent quelquefois des séances cinématographiques.

Ceci n'est qu'un aperçu de ce que la Suisse fait à l'étranger pour son rayonnement culturel.

En sens inverse, il convient de relever les nombreuses manifestations étrangères qui ont lieu en Suisse: expositions, concerts, conférences, etc. Les pays étrangers, secondés par leurs services de presse et leurs attachés culturels, ainsi que par des sociétés d'amitié mutuelle, ont chez nous toutes facilités pour exercer leur activité culturelle. Relevons qu'en automne 1953 une délégation culturelle soviétique a visité notre pays et a cherché à établir des contacts avec les milieux suisses intéressés.

IV. Développement de nos relations culturelles avec l'étranger

Aujourd'hui plus que jamais, il est important pour un pays que son rayonnement culturel soit considéré comme faisant partie de sa propagande en général, car l'expansion culturelle peut rendre des services à la propagande économique et touristique. Or, comme nous l'avons constaté au début de ce rapport, l'expansion culturelle est devenue une réalité politique. De nombreux pays y affectent des moyens considérables. Nous ne saurions nous dissimuler que la Suisse pourrait, dans ce domaine, faire davantage.

A ce propos, il est intéressant d'indiquer ici les sommes que des pays auxquels nous pouvons nous comparer consacrent à leur propagande culturelle:

- Pendant l'année en cours, le Danemark affectera, uniquement à la propagande à l'étranger du genre de celle qu'entreprend Pro Helvetia, une somme d'environ 750.000 couronnes (475.000 fr.); en outre, il dispose de 858.000 couronnes (540.000 fr.) pour l'information à l'étranger (Ministère des Affaires étrangères).
- La Suède peut dépenser une somme équivalant à 1.225.000 fr. par an, dont 750.000 sont disponibles pour le "Svenska Institut", institut d'échanges culturels comparable à Pro Helvetia.
- Les Pays-Bas consacrent 2,5 millions de florins (environ 2,8 millions de fr.s.) à la propagande culturelle, dont 500.000 florins sont destinés à la diffusion de livres, de photographies et de films.
- Une somme d'environ 1,2 millions de couronnes (725.000 fr.) est assignée au service des relations culturelles en Norvège.

Nous passons sous silence les chiffres inscrits aux budgets des grands Etats pour leur propagande culturelle. Mais ces quelques indications suffiront à faire comprendre que nos représentants diplomatiques sont en état d'infériorité par rapport à leurs concurrents étrangers. Ceci vaut surtout pour les grandes capitales où nos légations doivent assurer nos intérêts et échanges en matière d'éducation, de sciences et de culture. Cette situation est ressentie par eux d'autant plus

- qu'ils ne disposent pas de crédits pour financer des manifestations culturelles,
- que nous n'avons pas de ministère de l'éducation nationale comme d'autres Etats,
- que le Département politique n'a pas de crédits pour la propagande culturelle,
- que nous n'avons pas chez nous d'institut pour les relations culturelles avec l'étranger et, partant, pas de "maison suisse" avec salles de lecture, de conférences, d'expositions, etc.,
- que nous avons renoncé, pour des raisons déjà signalées plus haut, à la conclusion d'accords culturels, alors que ceux-ci se multiplient dans d'autres pays,
- qu'on peut constater dans certains milieux en Suisse une opposition au principe de la réciprocité des échanges culturels. La Suisse importe peu en cette matière, mais ne désire surtout pas exporter (ceci vaut surtout pour nos oeuvres d'art des XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles).

Il est évident que la Suisse ne saurait imiter les autres pays lorsqu'il s'agit d'étudier les moyens propres à développer nos relations culturelles. Il faut tenir compte des conditions spéciales prévalant chez nous. Mais en observant les efforts que font d'autres Etats, nous sommes obligés de constater que nous avons un certain retard. Comment devrions-nous procéder pour le rattraper?

D'entente avec les départements et les institutions intéressés, il conviendrait de faire l'inventaire de nos ressources et de chercher à en tirer le meilleur parti. Un programme d'expansion culturelle suisse devrait se limiter à des projets susceptibles d'avoir un retentissement certain. D'autre part, il ne faudrait pas perdre de vue que les frontières culturelles s'écarterent souvent des frontières géographiques. En établissant des prévisions, il faudrait donc songer aux pays de langue française, allemande, anglaise, espagnole. Certains projets seraient réalisables immédiatement, d'autres à longue échéance.

Quelques suggestions illustreront comment nous pourrions intensifier notre propagande culturelle:

Il serait souhaitable de multiplier les expositions de peintres suisses. On pourrait reprendre l'édition de cahiers d'art (tel que l'ouvrage "De Holbein à Picasso") et en consacrer non seulement aux toiles de maîtres dans nos musées, mais aussi aux grandes collections privées (Reinhardt, Hahnloser, Thyssen, etc.).

Pro Helvetia, d'entente avec la Société suisse des libraires et éditeurs, devrait étudier la possibilité d'organiser des expositions de livres ambulantes, consacrées à des branches où notre édition s'impose (ouvrages dédiés aux beaux-arts, à l'enseignement, etc.). Il serait aussi très indiqué d'augmenter la diffusion de publications sur la Suisse.

En ce qui concerne l'éducation, il faudrait augmenter les échanges de professeurs, de boursiers et aider éventuellement nos universités qui ne disposent que de ressources modestes.

Nous devrions pouvoir subventionner plus largement les voyages de conférenciers; de même les tournées de musiciens suisses et les concerts.

Notre propagande culturelle par le film devrait bénéficier de moyens plus considérables. Nos légations nous signalent que les autres pays ont de plus en plus recours à la propagande par le film. On peut se demander si le moment n'est pas venu de doter nos principaux postes d'appareils de projection leur permettant de suivre l'exemple d'autres missions diplomatiques.

Un projet d'un caractère particulier, susceptible de favoriser notre rayonnement culturel en France, prévoit la création d'une "Maison suisse" à Paris. Une telle institution répondrait à un double besoin: aider nos écrivains à se faire connaître et amplifier notre propagande culturelle en général. Ces derniers temps, la situation des écrivains romands a fait l'objet de commentaires dans la presse. Il a été relevé, en particulier, que la Suisse manquait à Paris d'un organisme de propagande culturelle, comme en ont aujourd'hui de nombreux pays, et parmi eux de bien moins développés que le nôtre. Ces pays font une propagande active pour leurs artistes, leurs théâtres et leurs écrivains, alors que la Suisse, prétend-on, se laisse submerger par la littérature et les conférenciers étrangers et ne fait rien pour défendre sa propre culture. Si ce jugement est trop absolu, il faut dire que, surtout dans un centre culturel comme Paris, il serait désirable que nous fassions davantage pour propager nos valeurs culturelles. Nous avons examiné ce problème de plus près. Notre attaché culturel à Paris, en collaboration avec les maisons Payot et "La Baconnière", a élaboré un projet de création d'une "Maison suisse". Il prévoit la location ou l'achat de quelques salles pour expositions (livres, peinture), conférences, concerts, projection de films, etc. Le projet, qui devra être soumis aux membres de la commission de coordination pour nos

relations culturelles, est actuellement à l'étude aux départements de l'intérieur et des finances.

Si nous voulons intensifier notre propagande culturelle - d'une façon générale telle qu'elle est esquissée ci-dessus et en réalisant des projets particuliers comme la création de maisons suisses à l'étranger - les moyens dont dispose Pro Helvetia sont nettement insuffisants. Nous avons vu que du crédit annuel de 600.000 fr. accordé par les Chambres fédérales à Pro Helvetia, 200.000 seulement sont disponibles pour des actions à l'étranger. Il en résulte une politique d'économie qui ne tient pas suffisamment compte de nos intérêts. Aussi serait-il souhaitable que ce crédit fût augmenté.

Quelques exemples démontreront cette nécessité:

- Un film documentaire, d'une durée de 15 minutes, coûte 50.000 à 60.000 fr.
- Pro Helvetia dépense annuellement 20.000 à 30.000 fr. pour l'envoi à l'étranger de livres, de disques et de partitions musicales.
- Une exposition d'art d'une certaine envergure, comme l'exposition Hodler, entraîne une dépense de 50.000 à 60.000 fr., les primes d'assurance, l'expédition, le catalogue, l'affiche et une indemnité pour le commissaire de l'exposition étant à la charge de Pro Helvetia.
- L'envoi à l'étranger d'un orchestre, dont les honoraires sont fixés modestement, équivaut au moins à une dépense de 20.000 fr.

Si nous voulons acheter des appareils de projection pour nos légations, il faudrait envisager un montant de 3.500 à 5.000 fr. pour un seul de nos postes à l'étranger.

Quant à la réalisation d'un projet tel que la création d'une "Maison suisse" à Paris, l'estimation budgétaire prévoit les chiffres suivants: achat ou location de quelques salles appropriées: 200.000 fr.; fonds de roulement: 15.000 fr. par an.

Ces quelques chiffres permettent d'évaluer à titre indicatif le montant dont nous devrions disposer si nous voulons développer notre propagande culturelle. Pour pouvoir exécuter la tâche qui lui est confiée et étendre son action à l'étranger, le crédit annuel de Pro Helvetia devrait être porté de 200.000 à 500.000 fr.

Cette somme peut paraître élevée à un moment où l'on cherche à comprimer les dépenses de la Confédération. Il importe cependant de ne pas négliger cet aspect de notre propagande à l'étranger. En augmentant les moyens dont dispose Pro Helvetia,

nous pourrions certainement donner un essor beaucoup plus considérable que ce ne fut le cas jusqu'à présent à notre vie culturelle.

*

*

*

M. Oprecht, conseiller national, a récemment demandé au chef du Département politique s'il ne conviendrait pas que la Suisse accordât un subside financier au Centre européen de la culture, à Genève, organisation créée sous les auspices du Mouvement européen. Ce Centre a pour but d'éveiller parmi les peuples d'Europe le sentiment de leur appartenance à une culture commune et d'être pour les Européens un lieu de rencontre où sont examinés des problèmes culturels intéressant l'Europe tout entière. Cette demande est actuellement étudiée par les services du Département politique.
